



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Depuis plusieurs années, Asahi Diamond Industrial Europe a pris conscience de l'importance du respect et de la protection de l'Environnement pour l'ensemble de ses activités de fabrication d'outillages à base de superabrasifs. Pour structurer notre démarche et en augmenter l'efficacité, nous avons mis en place un Système de Management Environnemental selon le référentiel ISO 14001.

La prise en compte de notre responsabilité environnementale permet de nous engager, dans une démarche d'amélioration continue, pour laquelle nous fixons les objectifs suivants :

- Respecter les exigences réglementaires, légales et contractuelles.
- Identifier les risques, prévenir les pollutions et réagir rapidement en cas d'accident environnemental afin d'en limiter les conséquences sur l'homme et l'environnement.
- Maîtriser les déchets et promouvoir les initiatives rentables visant à leur réduction ou leur valorisation.
- Réduire l'utilisation des produits dangereux pour la santé et l'environnement et limiter, si possible supprimer les développements nouveaux à base de produits nocifs pour la santé et l'environnement.
- Former et sensibiliser nos collaborateurs afin de minimiser les impacts au poste de travail et s'assurer qu'ils adhèrent à la présente politique et comprennent leurs responsabilités à l'égard de sa mise en œuvre.

Les cibles relatives à l'ensemble de ces objectifs et leurs règles de calcul sont définies et suivies annuellement en revue de direction.

Je fais obligation à l'ensemble du personnel de respecter les règles définies, charge notre responsable environnement de veiller à leur application et met à disposition, dans la mesure de l'économiquement réalisable, les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements et au maintien du système.

Chartres, le 7 avril 2009

Le président
Jean-Guillaume DE DOUHET